

## SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

### Commission de Suivi de Site (CSS) de l'ancienne décharge de déchets industriels de Néry – Saintines

#### Compte rendu de la réunion du 3 juillet 2018

Cette réunion s'est tenue en mairie de Saintines, sous la présidence de M. Cloris, Sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.

La liste des participants est annexée au présent relevé.

Le sous-préfet ouvre la séance en indiquant que la date de réunion de la CSS a été avancée pour les motifs suivants :

- Intégration de la communauté de communes de l'ARC pour répondre à leur demande formulée dans la mesure où les communes de Néry et Saintines font désormais partie de cette communauté de communes suite à la fusion avec la Basse Automne. Un arrêté préfectoral modificatif a été signé à cet effet le 30 mai 2018.
- Réponse de l'ARS aux courriers des élus et du sous-préfet relatifs aux nuisances olfactives et sollicitant la réalisation d'une étude épidémiologique.
- Revenir sur un débat de fond quant à la méthodologie retenue pour la gestion du site, l'État ayant pris en charge une carence du secteur privé et y consacrant des fonds conséquents.

#### \* Adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 24 novembre 2017

Le ROSO ayant adressé un mail au Préfet le 9 février 2018, le sous-préfet lui a apporté une réponse par courrier du 4 avril 2018. Ces échanges complétant le compte-rendu ont été diffusés à l'ensemble des membres de la CSS par courrier du 11 avril 2018.

S'agissant des résultats du suivi quadriennal 2012-2016, le ROSO demande que ces points soient regardés car il y a une évolution et la surveillance des eaux sur la période 2012-2016 a été menée selon des hypothèses retenues en 2012.

#### \* Mise en place d'un suivi épidémiologique

L'ARS présente ses excuses pour n'avoir pu participer aux précédentes réunions de la CSS et indique qu'il ne s'agit pas d'un désintérêt de leur part pour le traitement de ce dossier.

La demande des maires d'un suivi épidémiologique des cas de maladies graves, notamment des cancers, a bien été prise en compte. Toutefois, l'ARS n'a pas reçu de nouveau signalement sanitaire particulier sur le secteur et confirme les termes de son courrier du 28 mars 2017 quant à l'impossibilité de relier des cas de pathologies à l'exposition résultant des émanations issues de la décharge dans le contexte de Néry-Saintines.

Les nombreux retours d'expérience de tels suivis montrent qu'ils ne permettent de conclure de manière positive ou négative que dans des situations très spécifiques et rarissimes telles que des concentrations fortes en milieu clos (situation souvent rencontrée en milieu professionnel), une exposition quantifiable sur de nombreuses années, une pathologie spontanément signalée rare ou un excès de cas très important.

Au vu des évaluations des risques sanitaires déjà réalisées et concluant à des risques non significatifs, l'ARS confirme que la situation du site de Néry-Saintines ne rentre pas dans ces critères et que la mise en place d'un suivi sanitaire ou épidémiologique ne permettrait pas de faire avancer la gestion du site et des effets sanitaires reliés.

Le maire de Saintines rappelle qu'il y a eu plusieurs décès de personnes qui ont travaillé sur le site de la décharge (25 dans les années 1970 sur une période de 4 - 5 ans). Aussi, les habitants se posent des questions et les maires, sans vouloir être alarmistes, font part des inquiétudes de la population.

L'ARS explique qu'il y a peut-être eu une exposition à l'époque mais que mener des investigations maintenant ne serait pas pertinent. Il ne s'agit pas d'une question de volonté ni de moyens mais de pertinence scientifique.

.../...

Le sous-préfet indique que ces cas relèvent plutôt de la maladie professionnelle et que l'état actuel des méthodologies ne permet pas un échantillonnage significatif et une imputabilité à certains produits.

L'ARC suggère que les médecins fassent des signalements quand des cas de cancers sont détectés et qu'ils soient portés à la connaissance des maires.

Le maire de Béthisy-Saint-Martin fait remarquer que les cas de cancer sont multifactoriels et que celui de la pollution est infime comparé à ceux liés au tabac, à la nourriture ou à l'alcool par exemple.

Le ROSO évoque une explosion des maladies chroniques pour les enfants et des perturbateurs endocriniens. Il souhaite savoir quels sont les produits émis dans l'eau et l'air et demande quelles actions l'État va entreprendre en matière de prévention et de protection.

Le sous-préfet conseille d'inciter les médecins à signaler les cas de maladies chroniques s'ils sont en recrudescence et indique qu'en cas de constat de pathologies anormales, l'ARS en serait informée de facto.

L'ARS se déclare attentive aux évolutions de ce dossier. Les résultats de la nouvelle campagne de mesures conduite par l'ADEME et intégrant la recherche de nouveaux polluants et de nouvelles techniques de mesure, seront étudiés attentivement par leurs services et, si cette campagne révélait de nouveaux risques jusqu'alors non identifiés, des investigations complémentaires pourraient être proposées.

#### **\* Surveillance des eaux et études complémentaires**

Un arrêté préfectoral du 23 février 2018, qui a été diffusé aux membres de la CSS le 11 avril 2018, a ordonné l'exécution d'office de travaux relatifs à cet ancien site RODANET et a chargé l'ADEME de l'application des différentes mesures.

L'ADEME ayant proposé la prolongation de la surveillance du milieu naturel autour du site et le Ministère de la transition écologique et solidaire ayant donné son accord pour le financement le 15 décembre 2017, un suivi semestriel de la qualité des eaux souterraines et superficielles sera réalisé sur une période de 4 ans et une étude de phytoscreening sera réalisée afin de caractériser les localisations et les extensions des zones anormales et du panache de pollution dans les eaux souterraines.

L'ADEME expose les différentes phases engagées dans le cadre du marché public et propose d'inclure un suivi des nuisances avec l'implication des riverains :

- avril 2018 : préparation et validation du Document de Consultation des Entreprises (DCE)
- juin 2018 : lancement de l'avis de publicité et visites sur site des candidats (visite avec 2 entreprises)
- 14 juillet 2018 : remise des offres
- septembre 2018 : validation
- fin du 3ème trimestre 2018 : passation du marché
- début 2019 : lancement de la campagne de suivi des eaux et de la campagne de phytoscreening

L'ADEME explique que le but de cette étude de phytoscreening est de caractériser les localisations et les extensions des zones anormales et du panache de pollution dans les eaux souterraines. Une étude sur la sève de plusieurs arbres sera effectuée pour en analyser la concentration en polluants et déterminer le besoin éventuel d'évolution du programme de surveillance (pertinence des points de suivis actuels, localisation de piézomètres supplémentaires...).

Cette nouvelle méthode a été appliquée sur 2 autres sites et a donné de bons retours.

Le ROSO insiste sur la nécessité de bien déterminer le choix des arbres et d'y associer les locaux.

L'ADEME va s'appuyer sur les études précédentes et investiguer au-delà du réseau des piézomètres déjà installés le long de la vallée de l'Automne.

L'ADEME précise qu'en fonction des résultats de la campagne de phytoscreening, une étude complémentaire de dendrochimie (carottes dans le bois pour dater la pollution) pourra être menée afin de caractériser la dynamique d'évolution de l'extension des contaminations des eaux souterraines.

.../...

La surveillance semestrielle des eaux souterraines est poursuivie pendant 4 ans au moyen des 4 piézomètres ainsi que la surveillance des rejets des eaux drainées à l'Automne, des eaux superficielles dans l'Automne en aval immédiat du rejet et sur les sources de Vaucelles et de Thieux.

Les paramètres suivis sont les paramètres généraux (MES, DCO, chlorures, cyanures totaux, AOX), le BTEX, les solvants polaires (acétone, méthanol, diéthyléther, disopropyléther), le COHV (23 substances), les chrolobenzènes (9 substances), et les phénols. En outre, suite aux discussions, le spectre des molécules recherchées a été élargi sur les deux premières campagnes (cf article 3 de l'arrêté préfectoral du 23/02/2018).

La première campagne débutera prévisionnellement, pour la période de basses eaux, au mois d'octobre – novembre 2018 et se poursuivra ensuite par semestre.

Le SAGEBA suggère que les données détenues par l'Agence de l'Eau sur la station située en aval soient également utilisées.

Les membres de la CSS demandent à obtenir un panel des composants et à suivre l'évolution des études qui seront réalisées.

L'ADEME rappelle qu'un suivi autour du site est assuré depuis une vingtaine d'années et que les résultats des différentes études ont été rendus publics. Différentes études et rapports ont d'ailleurs été diffusés aux membres de la CSS suite à la réunion du 24 novembre 2017.

#### **\* Nuisances olfactives**

L'ADEME attend des propositions de la part des sociétés pour établir une méthodologie afin de collecter des informations olfactives, visuelles,... L'étude qui va être menée sur les 4 ans à venir permettra de faire un retour sur les nuisances constatées par les riverains. Un compte-rendu en sera donné aux membres de la CSS.

La DREAL indique qu'il y a des déchets liquides enfouis dans les sols, qui continuent et continueront à s'infiltrer et rappelle qu'une étude de nez a été effectuée en 2012. A cette époque, des riverains de chaque commune située autour du site, ont été contactés afin de connaître leur ressenti et collecter des informations sur les nuisances olfactives mais certains n'ont pas souhaité répondre aux questions posées.

Le représentant des riverains demande que des riverains référents soient désignés dans les différentes communes concernées, afin de rapporter des éléments fiables pour réaliser cette étude.

Le sous-préfet invite les maires à associer des personnes supplémentaires dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'alerte et interroge l'ADEME sur la pertinence d'enlever tous les déchets enfouis.

L'ADEME rappelle qu'un comité d'experts a rendu un rapport final en 2011 qui a conclu au fait que le traitement des déchets en surface ne résoudrait pas les problèmes de la pollution qui s'est infiltrée dans les sols depuis le départ. Il y aurait plus de risques à vouloir déterrer les 20 000 tonnes de produits qui ont imbibé les terres que de les traiter. Cette solution ne serait pas viable techniquement ni économiquement et provoquerait de surcroît des risques pour les ouvriers intervenant sur le site ainsi que des nuisances accrues pour le voisinage (volumes de terres, pollutions,...). En outre, le suivi de la qualité des eaux a montré l'absence d'excès de risques sanitaires.

Malgré les progrès réalisés en matière de dépollution, il n'existe pas de nouvelles méthodes pour traiter la dépollution qui puissent remettre en question les conclusions du rapport du comité d'experts datant de 2011.

La DREAL confirme que les polluants sont multiples et que des drains ont été installés pour guider les résurgences. Une enquête sur les odeurs a démontré qu'il n'existait plus d'odeur sur le site mais plutôt à proximité des résurgences. Des riverains ont même déclaré que les odeurs ont disparu à certains endroits.

Le sous-préfet propose que les riverains qui sont encore gênés par les odeurs le signalent aux maires afin qu'ils fassent remonter une information complète à l'ADEME (lieu précis, date et heure,...).

.../...

La DREAL et l'ADEME établiront une fiche support afin de dresser un constat par les riverains sur un laps de temps déterminé (signalements, actions,...).

Le Maire de Néry indique qu'il n'a aucune plainte de la part des habitants du hameau de Vaucelles au sujet des nuisances olfactives, contrairement aux riverains de la route départementale. En revanche, une pollution des puits de certains habitants aurait été constatée.

L'attaché parlementaire du député pose la question de savoir si le choix de ne pas enlever les déchets est lié à une impossibilité de faire ou au coût qu'il représente.

L'ADEME répond qu'il s'agit surtout d'une raison technique, l'imprégnation des terres est telle que toute la pollution ne pourrait être traitée.

La DREAL complète en indiquant que les polluants ont rencontré des zones imperméables qui ont diffusé par capillarisation, créant ainsi une zone encore plus élargie.

Le ROSO souhaite que l'on définisse économiquement le coût de la dépollution du site

L'ADEME rappelle la situation marécageuse naturelle sur cette zone avec une remontée des eaux de la nappe sous-jacente qui a mis à l'air cette pollution. Un drainage de cette zone a donc été réalisé afin de pomper et traiter ces eaux par une station. La mise en place de terres pour assécher le marécage ayant diminué le débit des résurgences, la station qui ne traitait plus qu'une infime partie des eaux, a été abandonnée.

Le maire de Saintines signale d'importantes remontées d'eau sur un terrain situé à l'entrée de la commune sur lequel une construction est en cours et demande s'il est possible de procéder à une analyse.

L'ADEME précise que l'étude de phytoscreening pourra y répondre.

L'ARC insiste sur la nécessité d'être très réactif afin de rassurer au mieux la population.

Le sous-préfet met l'accent sur les différentes actions menées dans ce sens, à savoir la mission confiée à l'ADEME qui a permis d'effectuer différentes études et les nouvelles études qui sont prévues.

Le SAGEBA constate que des études ont été réalisées de 2014 à 2016 et d'autres sont prévues de 2018 à 2022 mais aucune en 2017, ce que confirme l'ADEME et s'interroge par ailleurs sur la nécessité de revoir l'arrêté préfectoral de 2009 dans la mesure où sont inclus de nouveaux paramètres et la recherche de nouvelles molécules dans la qualité des eaux.

S'agissant par ailleurs de la résurgence constatée sur la route départementale qui serait susceptible d'occasionner en hiver des plaques de verglas, la conseillère départementale propose à l'ADEME de rencontrer la Direction de l'aménagement des routes du Conseil Départemental.

Les membres de la CSS n'ayant plus d'observation à formuler, le sous-préfet clôt la séance en remerciant les participants.



**SOUS-PREFECTURE DE SENLIS**

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (C S S)

de l'ancienne décharge de déchets industriels de Néry - Saintines

Mardi 3 juillet 2018 à 10h.

**FEUILLE DE PRESENCE**

NOM Prénom	Qualité	Signature	N° Tél. et Adresse E.mail
MEYRON Ch.	ARS		christophe.meyron @ ars.santé.fr
LESEUNE Joris	ARS - DT 60		03 44 89 61 35 joris.lesune @ ars.santé.fr
BLANC PIERRE	DREAL		pierre.blanc @ developpement.dere gouv.fr
DEBONNE OLIVIER	DREAL UNITE SITES ET SOLS POLLUES		olivier.debonne @ developpement - durable.gouv.fr
Poilly Bernard	1) Président AAPPAP Epinache 2) Fédération Pêche de l'Oise		poilly-bernard @ orange.fr 06 45 67 62 60
VEEGAERT Victor	Chargé de mission Zones Humides SAGEBA		zones_humides @ bassin automne.fr
GASTON Stéphane	Animatrice SAGE Automne		ingenieurautomne @ orange.fr
Cloux Xavier	DDT Compiègne		xavier.cloux @ ars.gouv.fr
Larid VATCHARD	Attaché parlementaire de P. VASSIN		pvatchard @ hotmail.com
PINEAU Jean-Philippe	Vice-Président ROSO		pineau.jean-philippe @ neuf.fr
TERWAQUE Francois-Henri	Medecin Officier Sanitaires ARC		0344854498 francois-henri.terwaque @ agpb-compiegne.fr
THULARD Vincent	DGA ARC		vincent.thular @ agpb-compiegne.fr

NOM Prénom	Qualité	Signature	N° Tél. et Adresse E.mail
André Ruel	Délegue GEMD de PARC Ranc		06 23 99 04 76 michel@andré-ruel.fr
FRANÇOIS Arielle	ARC Maire Adjoint Compiègne		06 32 60 20 84 arielle.francis@maire -compiègne.fr
Bachelard Jean-Luc	Maire de Bèthesy St Pierre		06 11 96 74 46 BachelardJeanLuc@Hotmail.fr
DAUCOURT Alain	Maire Bèthesy St Martin		06 312 99298 maire@maire-acthuy- saint-martin.com
CZERNIEJEWICZ Serge-Romain	Maire Bèthesy-St-Pierre		06 33 132527 maire.bspe@orange.fr
COLIN Nicole	C.D 60. V.P.		06.23.84.43.34. nicole.colin@bise.fr
SRACZYK Christa	Maire adjoint Sambines		06 15 86 55 06
GOURAND Béatrice	Consulteur Dept. du Com'm.		06-13-62-35-52 beatrice.gourand@oise.fr
YVES DUCLOS	chef de projet SSP		yves.duclos@ademe.fr
JANNET Dominique	AR Sautis Chef BSE		
FRANÇOIS CLORIS	Sous-secrét R-13		
DESROULINS J. Pierre	Maire de Sautis Vie Pl ARC		06 86 68 13 35 jpd@dominiquep@wanadoo.fr
PICART Claude	Maire de NERY UP ARC		picart.claude@vci.fr